

Auteurs

Sophie Lefebvre, Rémi Legros, Agathe Le Riche-Maugis, Laurent Salvador.

Relecteur

Pascale Goutagny, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale Histoire géographie, Région académique Bourgogne Franche-Comté.

Version

Version française, octobre 2024

Images

© Pexels, PITCHER project, © Bibracte, Antoine Maillier

Copyright

Ce matériel peut être utilisé conformément à :
Creative Commons Non-Commercial Share Alike





Avertissement

Le projet PITCHER a été financé avec le soutien de l'Union européenne et de l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ (accord de subvention 2021-1-FR01-KA220-SCH-000032674). Cette publication n'engage que ses auteurs, et l'Union européenne ainsi que l'Agence nationale française pour le programme Erasmus+ ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.



Table des matières

Avant-propos	4
L'offre éducative de PITCHER	5
Résumé : Trafic international et enjeux géopolitiques.....	7
Instructions pour les enseignants.....	7
Comment utiliser cette ressource pédagogique	 11-14  14-18
Instructions générales	8
Commentaires pour l'enseignant	8
Dossier 1 - Ventes illicites de bas-reliefs provenant de Tabbet al-Guech en Égypte.....	11
Document 1 : Les objets	12
Document 2 : Rapport d'expertise (extraits), par V. Dobrev, égyptologue.....	13
Document 3 : Article de presse à l'issue du procès (extraits).....	17
Document 4 : Évolution de la valeur des antiquités égyptiennes vendues à Sotheby's	18
Document 5 : ICOM – liste rouge Égypte	19
Document 6 : L'État égyptien face au trafic d'antiquités (extraits d'un article de presse)	20
Pour aller plus loin.....	21
Dossier 2 - Destructures et trafics d'objets archéologiques par Daech en Syrie	22
Document 1 : Contexte régional.....	23
Document 2 : Palmyre	24
Document 3 : Liste rouge des biens culturels syriens en péril (Icom)	25
Document 4 : Trafic et restitutions (article de presse).....	26
Pour aller plus loin.....	26
Dossier 3 : L'art précolombien, un patrimoine archéologique menacé.	27
Contexte et vocabulaire	27
Document 1 : Carte d'identité du Guatemala	29
Document 2 : Article de presse sur la restitution d'une stèle maya	30
Document 3 : Photographies.....	31
Document 4 : Vidéo.....	32
Document 5 : Pillage du patrimoine d'Amérique latine (texte en ligne – extraits)	33
Pour aller plus loin.....	35
Suggestions pour des activités ultérieures	36
Le saviez-vous ?	36
Proposition d'activités complémentaires.....	36

Avant-propos

Le projet PITCHER – Preventing Illicit Trafficking of Cultural Heritage: Educational Resources – financé par le programme européen Erasmus+ (2021-2024), a développé des Ressources Éducatives Libres qui offrent aux enseignants et aux médiateurs culturels des moyens inédits pour aborder avec les élèves la question du pillage et du trafic illicite des biens culturels.

La lutte contre ces deux phénomènes est un enjeu majeur au regard de leurs conséquences : sur notre compréhension du passé (les objets volés et pillés, et les informations dont ils sont porteurs, disparaissent), sur notre sécurité (le trafic illicite des biens culturels, au 3e rang mondial après celui des armes et de la drogue, génère des sommes considérables qui alimentent les réseaux mafieux et terroristes) et sur le potentiel de développement de nombreux pays (appauvrissement culturel).

PITCHER se situe plus précisément dans la lignée des travaux du projet européen NETCHER – NETwork and digital platform for Cultural Heritage Enhancing and Rebuilding – financé par le programme européen H2020 (2019-2021). NETCHER a structuré un réseau européen de professionnels concernés par ce sujet et ses recommandations ont pointé la nécessité de sensibiliser et d’orienter les communautés éducatives.



Photo: Pexels, Oleksandr Pidvalnyi

Il s’agit d’une nouvelle étape dans cette lutte, parce que les jeunes sont la nouvelle génération qui la poursuivra, mais aussi parce qu’ils sont directement concernés, comme auteurs potentiels du pillage, au travers l’usage croissant de détecteurs de métaux conçus spécifiquement pour eux. PITCHER a été initié par le centre de recherche de l’École Nationale de Police (France) et l’association Michael Culture (Bruxelles), anciens membres de NETCHER. Il a été coordonné par Bibracte, acteur majeur de l’archéologie française, et a réuni l’association MUSEOMIX, référence en matière de médiation pour les musées, ainsi que des établissements scolaires de France, de Grèce, d’Italie et d’Espagne.

Les ressources éducatives produites par les partenaires de PITCHER mettent à votre disposition :

- des connaissances sur les divers aspects du pillage et du trafic des biens culturels, dont les thèmes ont été choisis avec des enseignants et des médiateurs des pays partenaires,
- des activités variées, visant à rendre les élèves actifs de leurs apprentissages, en lien avec les programmes scolaires des pays partenaires.

Elles ont fait l’objet d’une relecture, par un ou plusieurs spécialistes du sujet (archéologue, juriste en droit du patrimoine...) et/ou par un spécialiste de la pédagogie.

Chaque ressource est conçue comme un support pédagogique autonome. Elle fournit un cadre général à partir duquel vous pouvez choisir les éléments les plus pertinents pour vos activités. Elle peut être utilisée dans n’importe quel pays, dans n’importe quel contexte, car elle traite de questions universelles. Cependant les contenus portant sur la législation peuvent être spécifiques à un pays particulier et une adaptation à votre propre contexte national peut s’avérer nécessaire.



Nous espérons que la ressource éducative présentée dans ce document apportera une nouvelle dimension à votre travail et que vous l’utiliserez de façon profitable avec vos élèves, en sorte que ceux-ci auront à cœur de devenir également des acteurs de la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels.

Pour plus d’informations sur le projet PITCHER et accéder à l’ensemble des ressources, nous vous invitons à consulter le site : <https://www.pitcher-project.eu/?lang=fr>.

Contact pour cette ressource éducative : pitcher@bibracte.fr

L'offre éducative de PITCHER

Les ressources éducatives libres PITCHER comprennent les modules d'apprentissage suivants, classés en fonction des sujets et de l'âge des élèves :

	 7-11	 11-14	 14-18
Tous les sujets		Études de cas	Études de cas
		L'affaire du « Trésor de Couan »	L'affaire du « Trésor de Couan »
		Piller n'est pas jouer !	Piller n'est pas jouer !
		Traffic International	Traffic International
		Les Aventuriers de l'Art Perdu	
Vol d'antiquités et d'œuvres d'art	Village pillage	Village pillage	Village pillage
	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique
	Le vol mystérieux	Le vol mystérieux	Trésors coupables
		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Protégez les sites !	Protégez les sites !
		Sans Voix !	Sans Voix !
		PillarT	PillarT
		L'argile parlante	
Vente des objets volés	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Sans Voix !	Sans Voix !
		PillarT	PillarT
			Trésors coupables
Identification des réseaux et acteurs	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Entretiens croisés	Entretiens croisés

		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Sans Voix !	Sans Voix !
		PillarT	PillarT
			Trésors coupables
Lutte contre le trafic illicite	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Protégez les sites !	Protégez les sites !
		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		PillarT	PillarT
		L'argile parlante	
Recherche de provenance et traçabilité		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		PillarT	PillarT
		Touche - Pas touche	Touche - Pas touche
Retour des objets volés	Traffic 'Art	Traffic 'Art	Traffic 'Art
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
Préservation de la mémoire des œuvres disparues	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique
		Touche - Pas touche	Touche - Pas touche
Pourquoi c'est interdit et quels en sont les conséquences	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique	Vade-mecum Projet pédagogique
		Entretiens croisés	Entretiens croisés
		Itinéraire d'une stèle	Itinéraire d'une stèle
		Protégez les sites !	Protégez les sites !
		Sans Voix !	Sans Voix !
		PillarT	PillarT
		L'argile parlante	

Résumé : Trafic international et enjeux géopolitiques

Sujet : Vol d'antiquités et d'œuvres d'art, Vente des objets volés, Identification des acteurs et réseaux du trafic, Lutte contre le trafic, Recherche de provenance et traçabilité, Retour des objets volés, Préservation de la mémoire des objets disparus, Pourquoi c'est interdit et quelles sont les conséquences ?

Age :



13-14 ans



14-18 ans

Programmes scolaires :

Histoire, Géographie, Enseignement moral et civique, Histoire des arts, spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques, Épreuve orale du Diplôme National du brevet, Grand Oral du bac général

Durée :



150 minutes

Matériel et outils :

Stylo, papier, accès à internet

Compétences :

Analyser un document, synthétiser un dossier

Objectifs :

Comprendre les phénomènes de trafic illicite à l'international et leurs réseaux ; comprendre les enjeux économiques et patrimoniaux, dans une perspective nationale et/ou géopolitique

Instructions pour les enseignants

Cette ressource rassemble trois études de cas, choisies en fonction de la diversité des zones géographiques concernées par le trafic illicite des biens culturels. Il s'agit de situations récentes qui mettent en jeu les États, les forces de douane ou de police ainsi que les criminels tels qu'ils peuvent opérer aujourd'hui.

Chaque étude de cas peut faire l'objet d'une analyse individuelle et séparée. Mis en parallèle, ces dossiers documentaires permettent d'avoir une approche plus globale du phénomène.

Les deux premières études, relativement complexes, s'adressent en priorité à des élèves de lycée. La troisième, conçue pour être plus accessible, peut s'adresser également à des élèves de fin de collège.

Comment utiliser cette ressource pédagogique



11-14



14-18

Instructions générales

Cette ressource présente trois dossiers documentaires :

- Ventes illicites de bas-reliefs en provenance de Tabbet al-Guesh, Égypte
- Destrutions et trafics d'objets archéologiques par DAECH en Syrie
- Restitution d'une stèle Maya du Guatemala

Chaque dossier documentaire peut faire l'objet d'une étude approfondie. Cette étude peut s'inscrire dans le cadre du cours de spécialité HGGSP et peut servir de support initial pour une présentation lors du grand-oral.

Un travail de groupe peut être envisagé au sein de la classe. Les différents dossiers peuvent être répartis entre plusieurs groupes d'élèves, qui décortiqueront et analyseront la situation collectivement. Une présentation du résultat devant la classe des différents travaux réalisés, permet aux élèves d'avoir une vision plus générale et de tirer des enseignements plus généraux pour une approche globale du phénomène.

Chaque dossier présente des caractéristiques propres, qui sont explicitées ci-dessous. Un ensemble de questions est proposé, qui vise à attirer l'attention des élèves sur ces spécificités. Le caractère des questions, général et synthétique ou au contraire ponctuel, doit être ajusté en fonction des objectifs attendus et du niveau des élèves.

Si les deux premiers dossiers sont assez complexes et plutôt à destinations d'élèves de lycée, le troisième dossier a été conçu pour être plus facilement adapté aux élèves de collège.

Commentaires pour l'enseignant

Dossier 1 : Ventes illicites de bas-reliefs provenant de Tabbet al-Guech, Égypte

Le dossier est composé de 6 documents. Les trois premiers concernent explicitement un cas d'étude et les trois autres élargissent le sujet à la question du patrimoine égyptien en général.

- Document 1 : La photographie des deux blocs constitue l'accroche du dossier. Il s'agit de l'objet du trafic. S'il est difficile de lire les inscriptions, la légende permet d'identifier leur propriétaire respectif et de faire le lien avec le site, évoqué dans le rapport (document 2).
Ces deux blocs ont été repositionnés virtuellement par infographie sur leur site d'origine et peuvent être reconnus dans la figure 3 du rapport. Le bloc 1b, en particulier, montre une continuité des inscriptions avec les parties restées en place.
- Document 2 : Le rapport de l'archéologue qui a fouillé le site fournit la preuve que ces deux objets ont été volés. Ses arguments principaux sont les suivants :
 - Les noms des défunts correspondent et leur rareté assure l'appartenance des blocs à la tombe,
 - La place initiale des blocs peut être restituée avec certitude,
 - Lorsqu'il a ouvert le site en 2000, les couches supérieures étaient encore intactes (sédiments, sépultures postérieures...).

Ce rapport donne également la copie des attestations des pseudo-ventes anciennes, datées de 1974. Ces documents sont nécessairement des faux si les objets ont été dégagés après 2000. Le rapport d'expertise relève d'ailleurs plusieurs approximations ou erreurs sur ces documents.

- Document 3 : Cet article de presse relaie l'importance accordée à l'événement par les autorités égyptiennes, très investies sur le sujet. Il met en avant une jurisprudence qui, pour la première fois pour ce type d'affaire, fait prévaloir le droit égyptien sur le droit français.
- Document 4 : Ce graphique met en évidence l'importance du marché de l'art concernant les antiquités égyptiennes. Il ne s'agit pas ici de trafic illicite, mais bien du marché légal. L'importance des volumes monétaires concernés indique toutefois l'enjeu pécuniaire et l'ampleur de la demande peut être considérée comme un élément incitatif du trafic illégal.
- Document 5 : Pour lutter contre le trafic, notamment des objets facilement transportables, l'Icom a mis en place une Liste Rouge qui indique quels types d'objets sont les plus susceptibles d'être victimes de trafic. Cet institution, dépendant de l'Unesco, participe à l'organisation d'une lutte commune contre ce trafic et apporte son soutien aux autorités et forces locales.
- Document 6 : L'article de S. Pioda évoque les enjeux économiques du patrimoine archéologique pour l'État égyptien. Il souligne l'importance du tourisme qui semble prévaloir sur les enjeux proprement patrimoniaux et identitaires.

Dossier 2 : Destructures et trafics d'objets archéologiques par Daech en Syrie

Le dossier est composé de cinq ensembles documentaires. Il s'appuie en particulier sur l'action de Daech en Syrie, via les destructions et le pillage, notamment de Palmyre. Ce dossier permet d'ouvrir plus largement à la thématique des "antiquités du sang".

- Accroche : L'accroche de la thématique peut se faire via deux citations, qui permettent de poser l'importance du phénomène, ses enjeux géopolitiques et la prise de conscience qui en découle.
- Document 1 : La carte présente l'espace méditerranéen et moyen-oriental. Elle permet de mettre en relation les pays fournisseurs et les pays acheteurs. Elle permet notamment de mettre en évidence la connexion entre la situation politique du pays et l'importance des pillages et du trafic. Le lien permet d'accéder à l'ensemble de l'article, qui commente la carte et la contextualise.
- Document 2 :
 - A. Double photo de Palmyre montrant au premier plan une vue ancienne et, à l'arrière-plan, le même lieu après les destructions de Daech.
 - B. Réaction du chef des antiquités syriennes évoquant les destructions et les enjeux symboliques et culturels liés au patrimoine.
- Document 3 :
 - A. Présentation de la liste rouge sur la Syrie. Il s'agit ici de l'introduction qui présente les problématiques syriennes et le principe même des listes rouges établies par l'Unesco : présenter les archétypes des objets les plus menacés de pillage. La liste complète, avec ses exemples d'objets menacés, est librement accessible en ligne.
 - B. Clip de l'Unesco sur les conséquences du pillage en Iraq.
- Document 4 : Trafic et restitutions
Ce dernier document permet d'évoquer comment certains objets sont retrouvés dans le commerce de l'art et restitués à leur pays d'origine. Il aborde la question du point de vue européen, avec les problématiques morales qui font évoluer les mentalités dans ce domaine. Les démarches officielles et les aspects institutionnel et juridique sont développés.

Dossier 3 : Restitution d'une stèle Maya du Guatemala

Ce dossier est composé de 6 documents qui présentent la restitution d'une stèle et replacent cet épisode dans le contexte plus général du trafic des antiquités précolombiennes. Il est d'un accès un peu plus simple que les deux premiers dossiers, avec des questions plus ciblées et un renfort sur le contexte historique et géographique.

- Contexte et vocabulaire : donne le vocabulaire de base ainsi que les éléments chronologiques fondamentaux sur les principales civilisations précolombiennes.
- Document 1 : Contexte sommaire du Guatemala aujourd'hui
- Document 2 : Cet article rappelle les étapes successives qui ont mené à la restitution. Il permet d'évoquer la démarche de preuve (photographie ancienne), et la bonne volonté de la propriétaire : la législation actuelle n'oblige pas les détenteurs de biens spoliés à les rendre s'ils sont de bonne foi.
- Document 3 : Photographie de la stèle restituée et des principaux protagonistes de la restitution. Leur importance institutionnelle témoigne de l'intérêt porté par le politique à ces démarches, qui se multiplient, mais qui demeurent relativement rares.
- Document 4 : Ce clip vidéo présente la cérémonie de restitution à l'Unesco, notamment les remerciements de l'ambassadeur du Guatemala.
- Document 5 : Cet article en ligne permet de recontextualiser l'exemple guatémaltèque dans l'espace plus général de l'Amérique latine. Il permet d'estimer l'ampleur du phénomène de pillage et d'aborder le rôle de la Liste rouge de l'Unesco dans la lutte contre ce trafic.
- Encart : Chronologie des principales étapes dans la construction du droit international. Cette législation internationale est issue principalement de l'ONU, via son instance culturelle l'Unesco. Les éléments patrimoniaux, en particulier les listes rouges, sont pris en charge par l'Icom. La dernière grande convention est celle de 1995, signée par 54 États. La France fait partie des signataires initiaux, mais le document n'a pas été ratifié dans le droit national et n'est donc pas entré en vigueur.

Dossier 1 - Ventes illicites de bas-reliefs provenant de Tabbet al-Guech en Égypte : les enjeux économiques du patrimoine.

Consignes de travail

Plusieurs objets égyptiens ont été récemment redécouverts, au musée de Budapest et sur le marché de l'art. Leur origine incertaine (apparemment le site de Saqqâra, près du Caire) a suscité la méfiance de certains spécialistes qui ont cherché à vérifier s'il ne s'agissait pas d'objets sortis d'Égypte de manière illicite.

Questions :

1. Quels sont les moyens mis en œuvre par les trafiquants pour permettre la vente des objets pillés ?
2. Sur quels arguments l'expert-archéologue s'appuie-t-il pour démontrer le caractère illicite de cette vente ?
3. Quelles sont les particularités juridiques de ce procès ?
4. Quels sont les enjeux économiques et patrimoniaux de la lutte contre le trafic d'objets égyptiens ?

Objectif Grand oral

→ Montrez la portée politique et géopolitique de la préservation du patrimoine, dans un contexte de crise économique. Vous vous appuyerez sur l'exemple des antiquités égyptiennes.

Vous pourrez pour cela vous appuyer sur l'étude de cas proposée, complétée par vos recherches personnelles.

Mots clés

Patrimoine – Tourisme – Musées – Pillage – Trafic – Droit international – Unesco/Icom – Restitution - Égypte

Document 1 : Les objets

a : linteau de Haou acquis par le Musée des Beaux-Arts de Budapest en mars 2013 (N° d'inventaire 2013.1-E). DR



b : Pierre en calcaire, représentant Haou et son épouse Khouti, mis en vente aux enchères à Paris en juin 2012. DR



Document 2 : Rapport d'expertise (extraits), par V. Dobrev, égyptologue.

Le site de Tabet al-Guech occupe l'extrémité nord de Saqqâra-sud [fig.1]. Il se trouve à 700 m au sud de la célèbre Pyramide à degrés du roi Djoser et à seulement 100 m au nord de la pyramide du roi de la 6e dynastie, Pépy Ier.

Après quelques sondages en octobre 2000, la Mission a repris ses travaux en octobre 2001 en descendant sur plus d'un mètre sous la surface. La découverte de petites structures intactes, a confirmé le fait que cette partie du plateau n'avait pas été fouillée avant octobre 2000 [fig. 2].

Les murs d'enceintes mis au jour sont la partie visible de quatre complexes funéraires comprenant des tombes creusées dans la montagne pour des prêtres et leurs familles qui ont vécu à l'époque de la 6e dynastie (2330-2150 av. J.-C.). La plupart des façades ont été découvertes soit intactes, soit partiellement écroulées, comme l'on peut le voir avec la façade de Pépy-ankh dans TG2. Deux autres exemples de façade avec des pierres écroulées devant elle [ont été dégagés] dans TG3. Là aussi, toutes les pierres décorées des façades ont été retrouvées, puis remises en place.

Onze mois plus tard, le 12 octobre 2002, les travaux ont repris, avec pour priorité de fouiller l'entrée principale de la chapelle de Haou (T5). Il était maintenant clair que la façade n'était pas intacte. Malgré ce fait inquiétant, on pouvait toujours espérer que la façade s'était écroulée au cours des siècles et que ses pierres décorées étaient tombées devant elle. Malheureusement, il est apparu que toutes les pierres décorées de la façade manquaient, à l'exception du cadre de la porte. Des cassures fraîches sur des éléments en place de la porte indiquaient clairement que les pierres disparues avaient été volées récemment. Son nom, Haou, n'était pas encore attesté à la 6e dynastie et celui de son épouse, Khouti, était plutôt rare à cette époque.

Toutefois, un événement inattendu est survenu en mars 2013, quand le Musée des Beaux-Arts de Budapest a acheté à la Foire des Antiquités de Maastricht trois pierres décorées avec la figure assise d'un certain Haou [doc. 1a], pour la somme de 350 000 euros ! Compte tenu de la rareté du nom Haou, de la paléographie des signes hiéroglyphiques, du contenu du texte et de la composition du linteau, il est certain que ces pierres proviennent de la façade volée de Haou dans sa tombe à Tabet al-Guech. À la suite de cette « étonnante découverte » au Musée de Budapest, il est apparu qu'une autre pierre de la même façade, représentant Haou et son épouse Khouti [doc. 1b], a été vendue aux enchères le 1er juin 2012 à Paris par Pierre Bergé & Associés.

Comme on peut le voir sur la restitution virtuelle des pierres de Budapest et de Paris avec la façade de Haou, telle qu'elle est visible aujourd'hui dans sa tombe [fig.3], les pierres volées s'insèrent parfaitement. On peut même noter des cassures en commun entre les blocs du linteau de Budapest et le linteau de la porte dans la tombe de Haou. Sur la partie gauche du même linteau sont visibles deux cartouches fragmentaires du roi Méryrê, dont celui de gauche s'assemble parfaitement avec le bout de cartouche qu'on voit à l'angle supérieur droit du bloc de Paris.

Selon le dossier d'achat des blocs du linteau de Budapest, ceux-ci ont été acquis par Rupert Wace de la collection privée du Dr. René Schwartz de Bâle, qui, de son côté, les aurait achetés le 14 novembre 1974 de la Galerie d'Antiquités « Mythologies » à Paris (vente au nom de Mme France Lucas, propriétaire des blocs). La facture que le Dr. Schwartz a reçue à Paris ne mentionne pas le nom du signataire et comporte beaucoup de fautes, dont le nom de l'acheteur, mal orthographié (Shartz). Après leur « achat en 1974 », les trois blocs sont réapparus 30 ans après à Paris.

Quant au bloc avec le couple Haou et son épouse Khouti, vendu aux enchères le 1er juin 2012 à Paris par Pierre Bergé & Associés Paris, il est dit venir d'une collection particulière, acquis en 1975.

Il est curieux de noter que tous ces blocs vendus aux enchères sur le marché européen des Antiquités en 2012 et en 2013, auraient été initialement acquis des collections particulières à Paris

en 1974 et en 1975, ce qui veut dire qu'ils auraient quitté l'Égypte bien avant. Cela est en totale contradiction avec le fait que le site d'où proviennent les blocs a été découvert intact par la Mission de l'IFAO en 2000, avec des couches des galets et du sable compact accumulés depuis des siècles au-dessus des façades des chapelles d'où les blocs ont été volés. Le 6 novembre 2001, la Mission a découvert, au-dessus des façades des chapelles T2 et T5, un ancien squelette entier. Si des voleurs étaient descendus à cet endroit dans les années 1970, ils auraient détruit ce squelette.

Notre conclusion est que les pierres achetées par le Musée de Budapest en 2013 et celles vendues aux enchères à Paris en 2012-2013 proviennent du site de Tabbet al-Guech à Saqqâra sud, d'où elles ont été extraites clandestinement, autrement dit volées, pendant la période de onze mois, entre le 14 novembre 2001, quand la Mission de l'IFAO a clos sa saison, et le 12 octobre 2002, quand la Mission a repris les travaux sur le site.

d'après V. Dobrev, Rapport sur les pierres volées avec inscriptions hiéroglyphiques du site archéologique de Tabbet al-Guech, Le Caire, 2014.



Fig. 1 : vue du site de Saqqâra (Égypte), avec l'emplacement de la fouille de Tabbet al-Guech.
Photographie V. Dobrev.

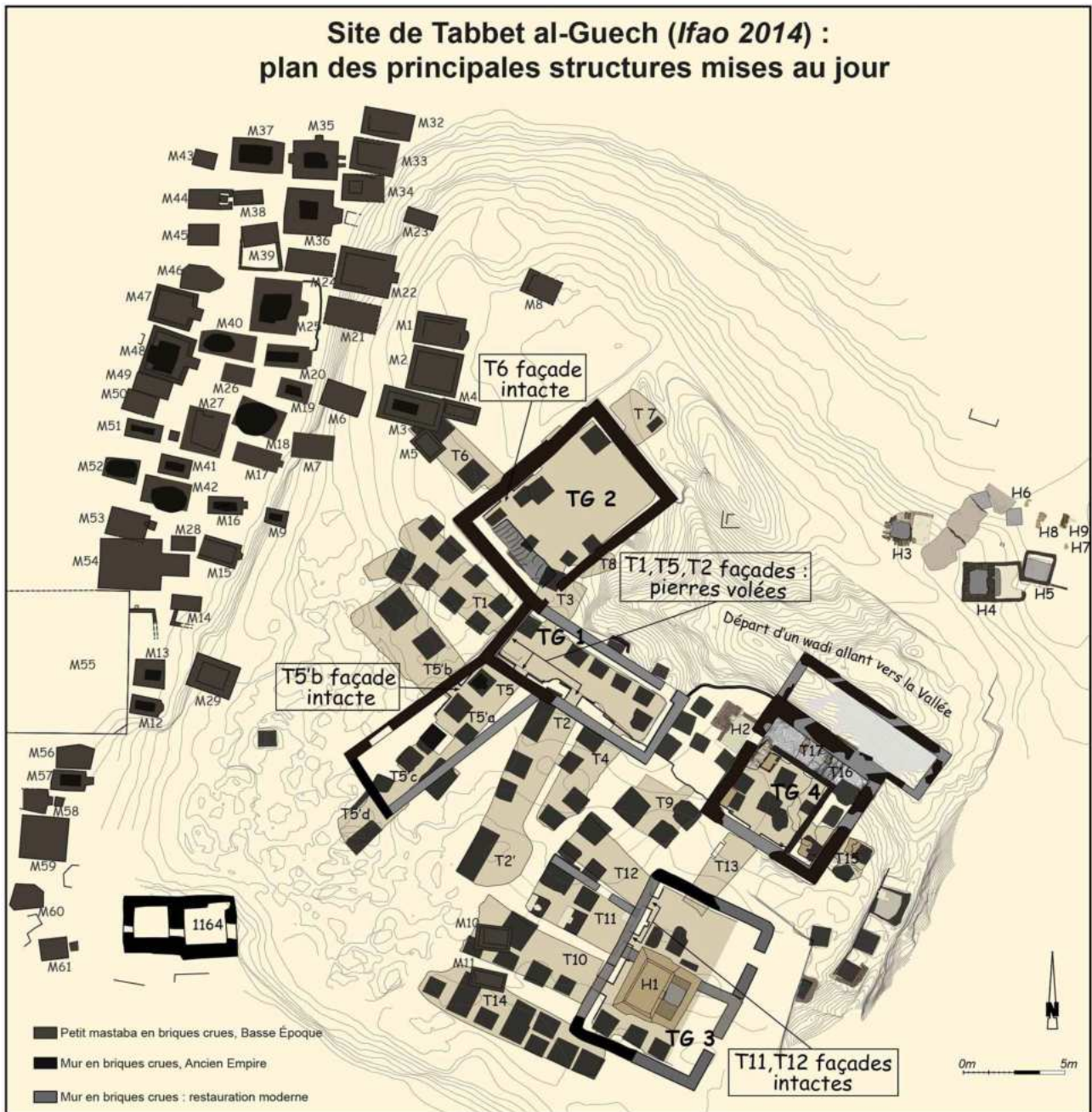


Fig. 2. Plan des vestiges archéologiques de Tabet al-Guech. Plan : V. Dobrev et O. Onézime.



Fig.3 Restitution virtuelle de la façade de Haou dans sa tombe avec les pierres volées.
Photographie V. Dobrev.

Document 3 : Article de presse à l'issue du procès (extraits)

« Cette partie de bras de fer ne sera pas la dernière, nous poursuivrons le combat jusqu'à la récupération complète, avec l'aide de Dieu, de toutes nos antiquités pillées »... À l'ambassade d'Égypte, ce lundi 12 juin au matin, le discours plein de fougue du procureur général de la République arabe d'Égypte, Hamada El Sawy, vibrait comme un avertissement : quelque chose s'est durci dans la manière dont l'Égypte entend récupérer son patrimoine pillé, comme dans la manière dont les enquêteurs occidentaux se démènent, désormais, pour démanteler les tentaculaires réseaux de trafiquants.

Les deux très beaux blocs de pierre dorée, couverts de hiéroglyphes, qui sont aujourd'hui restitués à l'Égypte, proviennent de la tombe du prêtre Haou, découverte en 2000 sur le site de Tabet el-Guech par l'archéologue Vassil Drobev. Or, dix ans après cette découverte, ces pierres étaient proposées par le marchand Didier Wormser, à Paris, dans la salle des ventes Pierre Bergé et Associés – qui apparaît également dans l'affaire des antiquités pillées exposées au Louvre Abou Dhabi.

Présentée comme prétendument achetées en 1974 et 1975, l'une de ces pierres est alors acquise, via un intermédiaire, par le musée des Beaux-Arts de Budapest, et l'autre est achetée par un homme d'affaires. Mais grâce au rapport de Vassil Dobrev [voir doc. 2], sollicité par prudence par le musée hongrois, et grâce surtout au travail décidément formidable, en France, des enquêteurs de l'OCBC – Office central de lutte contre le trafic des biens culturels –, la vérité finit par éclater : ces deux blocs ont été pillés entre 2001 et 2002 et sortis illégalement du territoire d'Égypte.

Des restitutions de ce type ont bien entendu déjà eu lieu. Mais celle-ci est historique, car elle introduit en France une jurisprudence qui devrait décourager bien des acheteurs peu regardants...

« En droit français, d'après l'article 2276 de notre Code civil, "en fait de meuble, la possession vaut titre", le possesseur de bonne foi d'un objet volé ne peut se voir ordonner la restitution de cet objet», explique maître Boissavy, avocat de la République d'Égypte. En théorie, l'homme d'affaires qui a acquis, sans savoir qu'elle avait été pillée, l'une de ces deux pièces antiques, ne devait donc pas être contraint de la restituer. Mais pour la première fois, lors du jugement qui a été rendu le 18 octobre dernier, le tribunal a fait primer la loi égyptienne de 1983 – établissant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des biens culturels égyptiens nationaux – sur notre Code civil français. Voilà pourquoi, certes dédommagé par le marchand condamné, l'acquéreur se voit aujourd'hui étonnamment reprendre son bien. « Cette jurisprudence existait déjà en Angleterre et aux États-Unis, mais en France, c'est un véritable tournant dans la lutte contre le trafic d'antiquités », se félicite maître Boissavy¹.

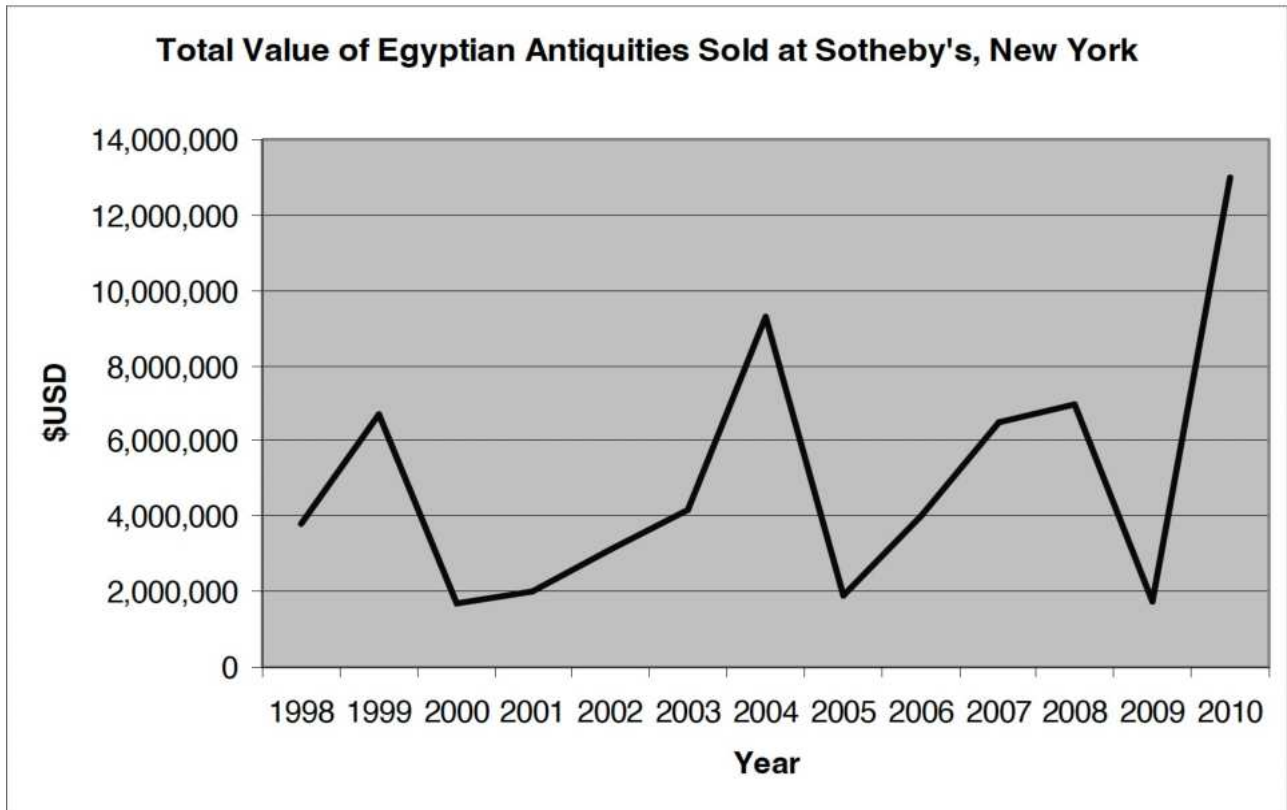
(...)

V. de Montclos, « Restitution d'antiquités : l'Égypte remporte un nouveau bras de fer », Le Point, 12/06/2023

Article complet : https://www.lepoint.fr/culture/restitution-d-antiquites-l-egypte-remporte-un-nouveau-bras-de-fer-12-06-2023-2524047_3.php

¹ À ce jour, le linteau de Haou à Budapest n'a pas encore été restitué. Seuls les blocs parisiens étaient concernés par ce procès.

Document 4 : Évolution de la valeur des antiquités égyptiennes vendues à Sotheby's



D'après D.W. Gill, "Egyptian Antiquities on the Market",
in *Managing Egypt's cultural Heritage*, 2015, p. 68.

Article complet : https://www.academia.edu/6991432/Egyptian_antiquities_on_the_market

Document 5 : ICOM – liste rouge Égypte

Pourquoi une Liste rouge pour l'Égypte ?

La Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril a pour but d'aider les professionnels de l'art et du patrimoine et les agents des forces de l'ordre à identifier les biens égyptiens qui sont protégés par les législations nationale et internationale. Afin de faciliter leur identification, la Liste Rouge d'urgence décrit les catégories ou les types d'objets culturels qui sont les plus susceptibles d'être achetés et vendus illégalement.

Contexte

L'Égypte reconnaît que les fouilles illicites des sites archéologiques détruisent le contexte d'un objet et réduisent sa signification culturelle et historique. Les connaissances lacunaires résultant de cette situation appauvrissent la compréhension du riche passé de l'Égypte et, par conséquent, d'importantes étapes de l'histoire de l'humanité. Depuis 1869, l'Égypte a créé puis amélioré le cadre légal protégeant son patrimoine culturel. Le gouvernement égyptien a multiplié les efforts visant à contrer le trafic illicite, démontrant ainsi son engagement sur le long terme pour la protection du patrimoine national.

En dépit de ces efforts, le vol, le pillage et l'exportation illégale demeurent des menaces constantes. Combattre le trafic illicite des biens culturels relève de la responsabilité de tous afin de protéger et de préserver le riche patrimoine de l'Égypte, un patrimoine qui offre un aperçu de l'évolution culturelle, artistique, scientifique et historique de l'humanité.

<https://www.icom-musees.fr/ressources/liste-rouge-durgence-des-biens-culturels-en-peril-egypte>

Document 6 : L'État égyptien face au trafic d'antiquités (extraits d'un article de presse)

En Europe et aux États-Unis, des marchands d'art sont tombés, un directeur de musée a été incriminé, mais qu'en est-il de l'Égypte ? La priorité semble y être l'industrie du tourisme plutôt que la lutte contre le trafic et les fouilles illégales sur son propre territoire.

Que fait l'État égyptien face au trafic d'antiquités, alors que l'ouverture du Grand Egyptian Museum (GEM) a été de nouveau repoussée ? (...) L'inauguration du GEM sera un événement international, le hissant au rang de plus grand musée d'archéologie au monde consacré à une civilisation, mais il est impossible d'en connaître la date. (...) Ce flou n'est cependant pas compatible avec l'ambition affichée et les moyens mis en œuvre pour renforcer le tourisme, manne essentielle pour l'économie du pays, le prochain grand projet étant l'aménagement d'infrastructures hôtelières et d'un aéroport autour du monastère Sainte-Catherine dans le Sinaï.

Côté trafic, l'Egyptian National Committee for the Repatriation of Antiquities (ENCRA) veille sur le marché de l'art pour identifier les pièces suspectes. Ainsi sont annoncées régulièrement des restitutions. Pendant la seule année 2021, le magazine Egypt Today a dressé un bilan : près de 5 000 objets ont été rapatriés des États-Unis, 115 de France et 36 d'Espagne. Ce mois de septembre 2022, 16 œuvres sont parvenues des États-Unis (dont neuf de la collection de Michael Steinhardt et cinq du Metropolitan Museum), et en octobre, une statue en bronze de la déesse Isis de Suisse. Depuis les printemps arabes en 2011, l'Égypte aurait récupéré 29 300 objets volés ou issus de fouilles illégales, un chiffre énorme. (...)

En avril dernier, la justice égyptienne avait été relativement sévère en condamnant l'homme d'affaires Hassan Rateb ainsi que 17 autres personnes, accusés de contrebande d'antiquités à l'étranger, à cinq ans de prison et une amende d'un million de livres égyptiennes (environ 55 000 euros) chacun, mais aussi un ancien député, Alaa Hassanein, à dix ans de prison. En 2020, Raouf Boutros-Ghali (neveu du secrétaire général des Nations unies) avait été condamné à 30 ans de prison et 6 millions de livres d'amende (environ 330 000 euros) pour contrebande avec l'Italie (...). Le trafic concernait plus de 20 000 objets. Malgré ces rares jugements, les vols sont toujours d'actualité : quatre personnes ont été arrêtées le 22 octobre avec 59 objets volés au musée de la Faculté d'archéologie de l'Université Sohag, dans le sud du pays, et mi-août, 97 pièces ont été saisies à l'aéroport international de Louxor.

Si l'on mesure l'enjeu crucial que représente la valorisation du patrimoine pharaonique pour l'économie égyptienne (l'objectif est d'atteindre 30 millions de touristes contre 13 millions en 2019), parfois au détriment d'autres pans de l'histoire du pays – notons l'état de ruine du tombeau du poète Taha Hussein (1889-1973), père de la renaissance intellectuelle arabe –, on peine à comprendre la politique du ministère de la Justice dans la lutte contre le trafic dans le pays même.

S. Pioda, « L'État égyptien face au trafic d'antiquités »,
Le quotidien de l'art, n° 2486, 24/11/2022

Article complet : <https://www.lequotidiendelart.com/articles/22738-l-%C3%A9tat-%C3%A9gyptien-face-au-traffic-d-antiquit%C3%A9s.html>

Pour aller plus loin

- Article en anglais sur les objets de Tabet al-Guech :
<https://veerone.com/searches/notable-cases-recovered-stolen-antiquities-egypt-7c8sgmN>
- Article du monde (abonnés) :
https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2022/09/18/l-egypte-reclame-justice-pour-recuperer-ses-antiquites_6142098_4500055.html
- Podcast sur le trafic d'antiquités égyptiennes : « Pourquoi une enquête impliquant l'ancien président du Louvre est-elle ouverte ? »
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-question-du-jour/trafic-d-antiquites-pourquoi-une-enquete-impliquant-l-ancien-president-du-louvre-est-elle-ouverte-6830000>
- Article de Libération sur le Louvre :
https://www.liberation.fr/societe/police-justice/trafic-dantiquites-lancien-patron-du-louvre-jean-luc-martinez-mis-en-examen-20220526_5XOZWT3QWVF2LCLYBTLNEB6T6E/
- Brève sur la fréquentation touristique :
<https://french.xinhuanet.com/20220928/1b0172aa27624bca97a50552dee464c6/c.html#:~:te xt=S'exp>
- Statistiques sur le tourisme en Égypte :
<https://www.donneesmondiales.com/afrique/egypte/tourisme.php>

Dossier 2 - Destructures et trafics d'objets archéologiques par Daech en Syrie : la préservation du patrimoine, entre tensions et concurrences.

Consignes de travail

Questions :

1. Décrivez et comparez les photographies du temple de Bêl en 2014 et 2016.
2. Dans quel contexte politique et géopolitique a eu lieu la destruction du temple de Bêl ?
3. Changer d'échelle. Montrer maintenant le caractère international du trafic illicite d'œuvres d'art.
4. Quels sont les acteurs internationaux qui cherchent à lutter contre ce trafic ? Par quels moyens ? À quels obstacles font-ils face ?
5. Expliquer, à partir d'un exemple, le processus, les enjeux et les limites de la restitution d'une œuvre pillée.

Objectif Grand oral

À l'aide du dossier documentaire, des questions et d'approfondissement issus de vos recherches personnelles :

→ Montrez la portée politique et géopolitique de la préservation du patrimoine, dans un contexte de conflit. Vous vous appuyerez sur l'exemple des antiquités syriennes.

Mots clés

Patrimoine – Destruction – Pillage – Antiquités de sang - Trafic – Ports francs– Règles internationales – Unesco – ICOM – Liste rouge – Répression – Prévention – Préservation – Reconstruction

Accroche

Déclaration de François Hollande 17 novembre 2015 à l'UNESCO (extrait)

La première de ces priorités, c'est la lutte contre les trafics des biens culturels. Il faut savoir qu'en ce moment même, l'organisation terroriste Daech délivre des permis de fouilles, prélève des taxes sur des œuvres qui vont ensuite alimenter le marché noir mondial, transitant par des ports francs qui sont des havres pour le recel et le blanchiment, y compris en Europe.

Texte complet : <https://www.vie-publique.fr/discours/196898-declaration-de-m-francois-hollande-president-de-la-republique-sur-la>

Une enquête d'Arnaud Roy pour Secrets d'Info (vidéo).

Le trafic d'objets archéologiques dans les zones contrôlées par les groupes terroristes en Irak et en Syrie rapporte 30 millions de dollars à l'état islamique, par le biais d'une taxe sur la revente des biens pillés : <https://www.dailymotion.com/video/x44fq3g>

Document 1 : Contexte régional

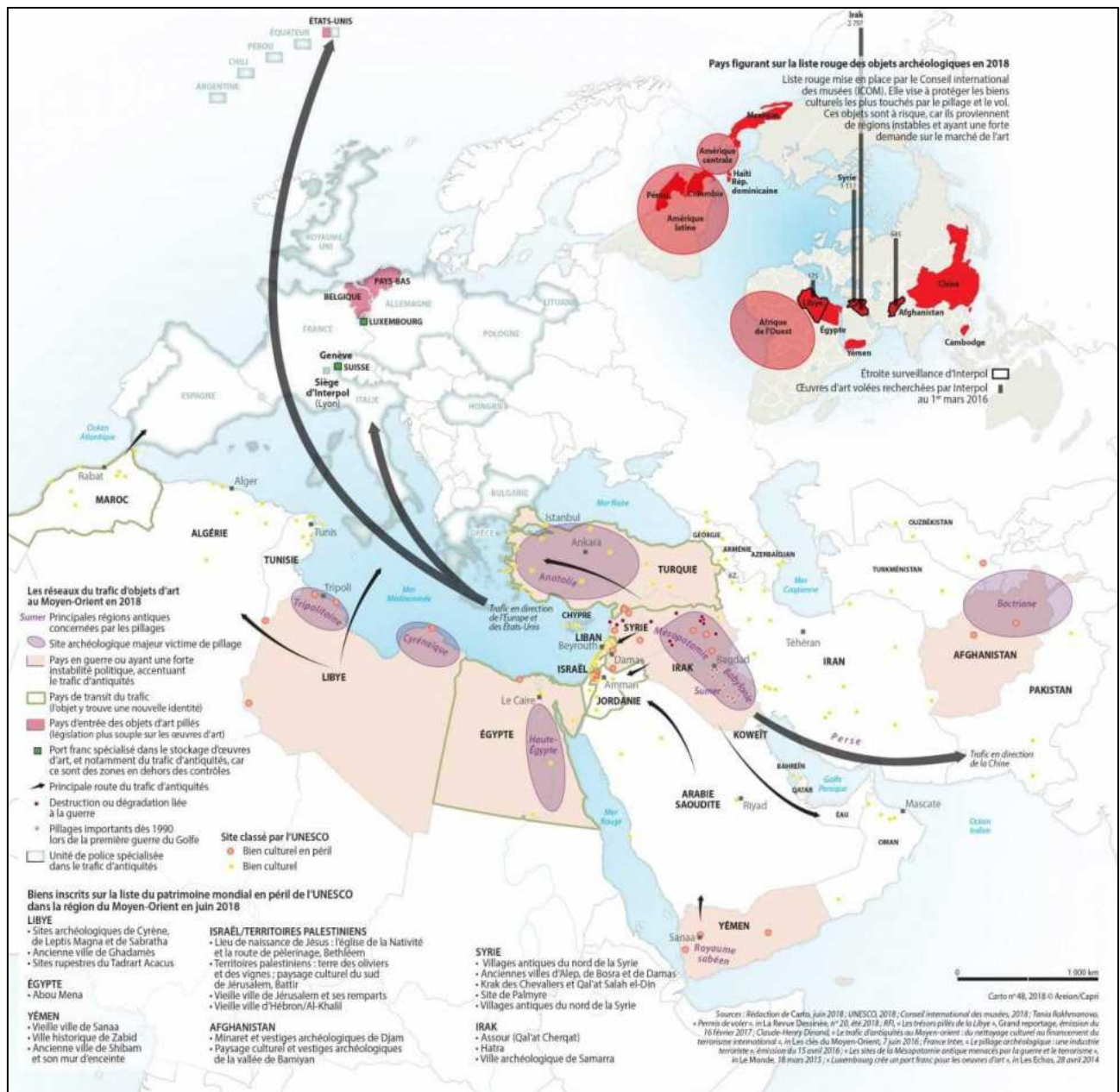
A. Destruction, protection et restauration du patrimoine : enjeu géopolitique en Syrie - Géopoliticus (vidéo)

Publiée le 13/05/2022 - Réalisateur : Maxime Chappet ; auteur : Victor Pelpel ; Producteur : France Télévisions ; Producteur exécutif : Corner Prod, avec la participation de l'IRIS

<https://www.lumni.fr/video/destruction-protection-et-restauration-du-patrimoine-enjeu-geopolitique-en-syrie>

B. Carte de l'espace méditerranéen et moyen-oriental

D'après G. Fourmont, L. Margueritte, "Un trafic au cœur des guerres régionales", Carto n°48, « La Mésopotamie : 3000 ans d'histoire entre Tigre et Euphrate », septembre-octobre 2018.



<https://www.areion24.news/2018/10/16/antiquites-un-traffic-au-coeur-des-guerres-regionales/>

Document 2 : Palmyre

En mai 2015, le groupe État islamique (EI) prend le contrôle de Palmyre, un site antique syrien inscrit au patrimoine mondial (UNESCO), et commet des destructions massives à la dynamite révélées par des photos satellites. Il exécute également Khaled al-Asaad, un archéologue ayant consacré sa vie au site, pour avoir refusé de révéler l'emplacement d'objets antiques cachés. L'armée syrienne libère Palmyre en mars 2016, et découvre les destructions de monuments emblématiques, comme le Temple de Bêl, le Temple de Baalshamin et l'Arc de triomphe. Après une brève reprise par l'EI en décembre 2016, le site a de nouveau été libéré en mars 2017. Les efforts de restauration sont en cours, mais la perte culturelle reste immense.

A. Photographies avant / après

Joseph Eid, photographe de l'AFP coordinateur pour le Liban, la Syrie et la Jordanie, était présent lors de la libération de Palmyre en mars 2016. À l'aide d'anciens clichés pris en mars 2014, il a comparé in situ l'état de la ville et de ses principaux monuments avant et après l'occupation par le groupe djihadiste. Il dévoile l'ampleur des désastres en juxtaposant aux vues anciennes celles actuelles. Ces juxtapositions sont à découvrir à cette adresse :

https://www.francetvinfo.fr/culture/patrimoine/palmyre-apres-le-passage-de-daech-un-vaste-champ-de-ruines_3278235.html

B. La réaction du chef des antiquités syriennes, M. Abdelkarim

Dès le premier jour, je m'attendais à un tel scénario. Nous avons déjà été témoin de la terreur lors de la première occupation de la ville et, franchement, je ne pensais pas que Palmyre serait occupée une seconde fois », a ajouté, bouleversé, Maamoun Abdelkarim. « La bataille pour Palmyre est culturelle et pas politique. Je n'ai pas compris comment la communauté internationale et les acteurs du conflit syrien ont accepté que Palmyre tombe.

AFP, 20 janvier 2017

Document 3 : Liste rouge des biens culturels syriens en péril (Icom)

A. Extrait de la liste rouge "Syrie"

Le territoire de la Syrie fut pendant plusieurs millénaires le foyer de diverses cultures et royaumes anciens : tribus préhistoriques, sociétés islamiques, croisés européens, marchands persans, empires abbasside et ottoman. Soutenus par le développement d'une législation nationale, les syriens ont consciencieusement préservé et protégé les traces matérielles de ces cultures passées. Les événements qui ont secoué le monde arabe ont déclenché une vague d'inquiétude concernant la protection du patrimoine culturel en Syrie. La menace de dommages à long terme sur les sites patrimoniaux est particulièrement inquiétante. Les objets de ces sites sont très convoités sur les marchés internationaux d'art et d'antiquités et donc sujets au vol, au pillage et au trafic illicite.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels nécessite le renforcement des instruments juridiques et l'utilisation d'outils pratiques permettant de diffuser l'information, de sensibiliser le public et d'empêcher les exportations illégales. À la suite de rapports faisant état de dommages et de pillages sur de nombreux sites patrimoniaux en Syrie, l'ICOM a décidé de publier la Liste Rouge d'urgence des biens culturels syriens en péril dans le but d'aider les professionnels de l'art et du patrimoine et les agents des forces de l'ordre à identifier les objets syriens qui sont protégés par la législation nationale et internationale.

<https://icom.museum/fr/ressource/liste-rouge-durgence-des-biens-culturels-syriens-en-peril-2/>

REMARQUE IMPORTANTE : une Liste Rouge n'est PAS une liste d'objets volés. Les biens culturels présentés dans la Liste sont des objets inventoriés au sein de collections d'institutions reconnues. Ils servent à illustrer les catégories de biens culturels protégés par la législation et les plus exposés au trafic illicite. L'ICOM souhaite remercier toutes les institutions et personnes qui ont généreusement fourni les photographies présentées dans la Liste Rouge d'urgence pour la Syrie.

B. Vidéo de l'Unesco contre le pillage des biens culturels, 2 décembre 2014 "Looting heritage hurts societies – Iraq" (38 secondes) :

<https://www.youtube.com/watch?v=h23oV1ihhGk>

Document 4 : Trafic et restitutions (article de presse)

P. Zimmermann, "La Suisse restitue trois objets antiques à la Syrie", Tribune de Genève, 24/11/2021.

<https://www.tdg.ch/trois-objets-antiques-sont-restitues-a-la-syrie-182121040939> (payant)

Cet article étant seulement accessible aux abonnés, les auteurs de cette Ressource Éducative Libre sont en cours de négociation des droits de reproduction. Dans l'attente de l'ajout de cet article (début 2025) nous vous invitons à le rechercher auprès d'une bibliothèque abonnée à la Tribune de Genève ou de le remplacer par un document de la liste suivante. Vous pouvez également nous contacter afin que nous vous informions au plus tôt de la finalisation de cette ressource : pitcher@bibractre.fr.

Pour aller plus loin

- Le trafic d'antiquités au Moyen-Orient : du nettoyage culturel au financement du terrorisme international. Par Claude-Henry Dinand. Publié le 07/06/2016
<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-traffic-d-antiquites-au-Moyen-Orient-du-nettoyage-culturel-au-financement-du.html>
- Antiquités syriennes : sur les routes du trafic.
Par : Chris Huby Hédi Aouidj Jalal Al Alepi. Publié le : 01/05/2015
<https://www.france24.com/fr/20150501-reporters-antiquites-syriennes-traffic-passeurs-patrimoine-turquie-syrie>
- Article FRANCE INFO + video EXPERT FRANCE 24
Le combat contre les trafics d'antiquités en Irak et en Syrie : un vœu pieux ? Par Laurent Ribadeau Dumas. Publié le 15/12/2014, 10:00
Au niveau mondial, les trafics de biens culturels figurent parmi les plus importants du genre avec ceux de drogues et d'armes. Ces trafics d'objets, souvent issus de fouilles clandestines, sont particulièrement intenses à partir de l'Irak et de la Syrie. Comment combattre un tel fléau ? Des initiatives existent, coordonnées notamment par l'Unesco.
https://www.francetvinfo.fr/monde/syrie/le-combat-contre-les-trafics-dantiquites-en-irak-et-en-syrie-un-voeu-pieux_3068721.html
- Vidéo : Le patrimoine, un pont entre passé et futur.
Par Yves Ubelmann. En associant plusieurs techniques de numérisation 3D et l'utilisation de drones, Yves Ubelmann produit des doubles numériques ultraréalistes de sites archéologiques dans le monde entier. Et si la technologie était un espoir majeur dans la conservation de notre patrimoine mondial ?
<https://www.youtube.com/watch?v=hpyHrxOwOUE&list=TLGGyg1nPe9kJ4wwNzA2MjAyMw&t>
- Article juridique
Par Helga Turku, Traduit de l'anglais par Francine Lavoie.
Quand les biens culturels deviennent une arme de guerre : droit, politique et sécurité internationale
<https://intergentes.com/fr/cultural-property-becomes-tool-warfare-law-politi>

Dossier 3 : L'art précolombien, un patrimoine archéologique menacé.

Consignes de travail

- 1) Document 1 : Où est situé le Guatemala ? Quelle civilisation précolombienne y vivait ?
- 2) Documents 2, 3, 4 : Reconstituez les faits. Que s'est-il passé...
 - Dans les années 1960 ?
 - En 2019 ?
 - Le 25 octobre 2021 ?
- 3) Documents 2, 3, 4 : Qui sont Manichak et Jean Aurance ?
Peut-on les accuser de vol ? Justifiez votre réponse à l'aide des documents.
- 4) Document 2 : Qu'est-ce qui permet au Guatemala de revendiquer ce fragment de stèle ?
Autrement dit, comment l'État peut-il prouver que ce bien lui appartient ?
- 5) Documents 2, 3, 4 : Quel organisme international permet le dialogue entre le Guatemala et la France ?
- 6) Document 2 : Manichak Aurance était-elle obligée de rendre cette œuvre au Guatemala d'après la convention de 1970 ? Justifiez vos propos.
- 7) Document 5 : Pourquoi le pillage des sites archéologiques précolombiens est-il à combattre ?
- 8) Documents 1 et 6 : Qui pratique ce pillage ? Pourquoi est-il favorisé au Guatemala ?
- 9) Documents 1, 5, 6 : Citez un autre pays victime de ce pillage et trafic. Démontrez que ce trafic est extrêmement lucratif (= qui permet de gagner beaucoup d'argent) et précisez ce qu'il sert à financer (deux éléments de réponse attendus au minimum).
- 10) Documents 5 et 6 : La législation (= ensemble des lois) actuelle est-elle dissuasive ? Justifiez vos propos.

Contexte et vocabulaire







Civilisations précolombiennes : il s'agit des sociétés d'Amérique (Amérique centrale et Pérou principalement) qui existaient avant que le continent ne soit "découvert" par Christophe Colomb en 1492 et sa conquête par les Espagnols aux XVIe et XVIIIe siècles.

Patrimoine : ensemble des biens transmis par héritage, de génération en génération au sein d'une même nation, d'un même pays. Les peintures, les sculptures, les monuments anciens... font partie du patrimoine.

Archéologie : science qui étudie les sociétés du passé. Les archéologues s'appuient sur les monuments et les objets retrouvés de ces civilisations.



Localisation des trois principales civilisations précolombiennes
ALRM, Bibracte - fond de carte d-maps.com.

<p>Aztèques env. 1200 à 1521 de notre ère</p>	<p>Mayas env. 2600 av. notre ère à 1520 de notre ère</p>	<p>Incas env. 1200 à 1533 de notre ère</p>
		
<p>codex Mendoza, photo. H. Stanbury (CC-BY-NC-SA 2.0) https://www.flickr.com/photos/stanbury/16298474174</p>	<p>Fragment de peinture murale (Domaine public) https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Maya_mural_of_coastal_town,_Temple_of_the_Warriors,_Chichen_Itza.jpg</p>	<p>Rencontre entre l'Inca et Pizarro, photo. FUEJXJDK (CC-BY-SA 4.0) https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Encuentro_entre_Manco_Inca_y_Francisco_Pizarro.jpg</p>
		
<p>Tenochtitlán Photo. CarlosVanVegas (CC BY 2.0) https://www.flickr.com/photos/carlosvanvegas/5722057756</p>	<p>Palenque Photo. Jan Harenburg (CC BY) https://www.flickr.com/photos/carlosvanvegas/5722057756</p>	<p>Machu Picchu Photo. Zielonamapa.pl (CC-BY-SA) https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Machu_Picchu,_Peru_%282018%29.jpg</p>
<p>Empire détruit par l'Espagnol Hernán Cortès qui s'empare du Mexique au nom de Charles Quint.</p>	<p>Les causes de leur "disparition" sont multiples et ne sont pas encore clairement établies.</p>	<p>Empire conquis en 1533 par l'espagnol Francisco Pizarro, qui devient ensuite gouverneur du Pérou.</p>

Document 1 : Carte d'identité du Guatemala



Domaine public. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Guatemala_carte.png

Superficie : 109 000 km² ; 3e pays de l'Amérique centrale par sa superficie. (Soit presque 2 fois plus grand que la France).

Population : 17,11 millions d'habitants en 2021. C'est le pays le plus peuplé d'Amérique centrale. (Mais 3 à 4 fois moins peuplé que la France).

Régime politique : une république.

Langue officielle : l'espagnol.

Contexte : Le président, Alejandro Giammattei est en fonction depuis 2020 pour 4 ans. Le pays connaît la corruption, la violence, la criminalité et la misère. Une crise politique sévit : adoption d'un budget et d'un pacte migratoire controversés, fraudes, mauvaise gestion de la pandémie de Covid 19, répression et dérives autoritaires, trafic de drogue, atteintes aux droits des femmes et minorités sexuelles, malnutrition de près de la moitié des enfants de moins de 5 ans...

Document 2 : Article de presse sur la restitution d'une stèle maya

Le fragment d'une stèle maya du VIII^e siècle volée et ayant échappé de peu à une vente aux enchères a été remis le 25 octobre 2021 à Paris par une collectionneuse française au Guatemala, son pays d'origine.

En 2019, lors de la vente aux enchères, chez Millon et associés [= maison de ventes aux enchères] à Paris, d'une centaine de pièces, principalement issues de la collection privée de Manichak et Jean Aurance, le Guatemala avait assuré qu'un fragment de stèle provenait de Piedras Negras, un célèbre site archéologique maya [au nord du Guatemala] pillé dans les années 1960. La stèle avait été photographiée in situ [= à son emplacement] par des archéologues à la fin du XIX^e siècle [en 1899], prouvant ainsi son origine.

Retirée de la vente à la demande du Guatemala

Manichak Aurance, qui avait acheté avec son mari la pièce chez un antiquaire dans les années 1960 et en ignorait l'origine frauduleuse, avait alors décidé de retirer l'objet de la vente. Avec la médiation [= l'intervention pour concilier, mettre d'accord] de l'Unesco [Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, créée en 1945, qui lutte entre autres, contre le pillage et le trafic d'antiquités], elle avait entamé des négociations avec le Guatemala.

Le 25 octobre à l'Unesco, l'ambassadeur du Guatemala en France, Franciso R. Gross Hernandez, s'est réjoui de récupérer cet objet « qui nous en dit plus sur ce qui s'est passé il y a 1 300 ans sur notre terre ». Ce fragment montre la partie supérieure de la superbe coiffe d'un ancien souverain de Piedras Negras, qui a accédé au trône en l'an 729 de notre ère. Il va désormais rejoindre les collections du musée d'archéologie du Guatemala. Son ambassadeur a cependant appelé les pays et l'Unesco à en faire plus, expliquant que seulement 5 % environ des œuvres réclamées par le pays lui ont été restituées.

Une restitution volontaire

La France et le Guatemala, ont tous deux signé la convention [= pacte, accord] de 1970 de l'Unesco sur l'interdiction de l'importation, l'exportation et le transport illicites de biens culturels. Celle-ci n'est cependant pas rétroactive [= on ne peut appliquer la loi pour des faits remontant avant sa promulgation, entrée en vigueur]. C'est donc de manière volontaire que la collectionneuse Manichak Aurance a choisi de restituer le fragment de stèle en sa possession. « Mon vœu le plus cher est que le fragment rejoigne le reste de la fresque » a-t-elle déclaré lors de sa remise à l'ambassadeur du Guatemala.

D'après Sabine Gignoux, "Une stèle maya restituée au Guatemala par une Française",
in La Croix le 26/10/2021.

<https://www.la-croix.com/Culture/stele-maya-restituee-Guatemala-Francaise-2021-10-26-1201182319>

Document 3 : Photographies

La directrice générale de l'Unesco Audrey Azoulay, l'ambassadeur du Guatemala en France Francisco Gross Hernandez et la collectionneuse Manichak Aurance, lors de la remise officielle de la stèle à l'effigie d'une tête de rapace, au siège de l'Unesco de Paris.



Photographies : UNESCO/Christelle ALIX

Document 4 : Vidéo

Vidéo relatant les faits et les moments forts de la cérémonie de restitution :

[https://fr.euronews.com/video/2021/10/26/une-stele-maya-derobee-il-y-a-des-dizaines-d-
annees-va-etre-rendue](https://fr.euronews.com/video/2021/10/26/une-stele-maya-derobee-il-y-a-des-dizaines-d-annees-va-etre-rendue)

Document 5 : Pillage du patrimoine d'Amérique latine (texte en ligne – extraits)

Les civilisations précolombiennes, à l'instar (= comme) des Mayas et des Incas, nous ont légué un patrimoine culturel composé de monuments, de stèles, de sépultures et d'une large gamme d'objets, dont des vases, des pendentifs en jade, des textiles et des pièces en or, provenant de toute l'Amérique latine. Ce riche patrimoine, qui a subi des dommages irréparables, est en danger.

Dès les années 1960, le pillage des sites archéologiques en Amérique centrale et dans la région des Andes a atteint des proportions alarmantes et s'est traduit par la perte irrémédiable de trésors cachés. À l'époque, les raisons de ce drame étaient variées : découvertes fortuites par les habitants de la région, négligences, excursions touristiques et urbanisme. Aujourd'hui la destruction du patrimoine est de plus en plus le fait de réseaux criminels organisés qui financent les recherches des populations locales.

Les zones ciblées sont éloignées, peu peuplées, hors du champ d'action de la police. Les travaux ont généralement lieu de nuit. Les moyens utilisés sont les haches, les tracteurs et les explosifs (pour accéder aux sépultures ou creuser un tunnel dans les ruines archéologiques). Le pillage détruit ou saccage les lieux où se trouvent les objets et nuit de ce fait à la reconstitution du contexte de la découverte, qui est essentiel à la compréhension des sites archéologiques. Ces lieux sont souvent la seule source d'informations sur des périodes historiques spécifiques. Les objets victimes du pillage peuvent être de petite taille, facilement transportables, mais également de grandes sculptures en pierre, découpées en plusieurs blocs. (...)

La Liste rouge des biens culturels d'Amérique latine en danger est un des instruments dont nous disposons pour lutter contre le trafic illicite d'œuvres d'art et d'antiquités. Elle identifie les catégories d'objets précolombiens et coloniaux (à l'échelle du continent latino-américain) qui sont les plus pillées et que l'on trouve le plus souvent dans les salles de ventes ou sur le marché noir. Toutes ces catégories d'objets sont protégées par les législations nationales et leur exportation est expressément interdite. Elles ne peuvent en aucune circonstance être mises en vente.

La Liste rouge constitue un plaidoyer pour inciter les musées, les salles de ventes, les marchands d'art et les collectionneurs à ne plus acheter ces objets. Elle est également conçue comme un outil de vérification à l'intention des services de police et de douane, ainsi que des marchands d'art. Elle n'est en aucun cas exhaustive. Le fait qu'un objet ne soit pas mentionné dans la Liste rouge ne signifie pas que sa commercialisation soit autorisée. (...)

Chaque année, 800 millions de dollars d'objets précolombiens quittent clandestinement le Pérou. La faiblesse de la réglementation encourage ce trafic. Par exemple, une plaque en or provenant de l'armure d'un guerrier trouvée dans les tombeaux de « l'homme de Sipán » – et confisquée le 7 octobre dernier par des agents du FBI – a été vendue 1,6 million de dollars au marché noir.

On estime que 80 % des sites archéologiques connus dans la péninsule du Yucatán [État du Mexique] ont été pillés. Les vases polychromes [= de plusieurs couleurs] mayas, les pendentifs en jade et les reliefs des stèles ou d'autres monuments sont les objets les plus prisés. Lors de leurs recherches, les pilliers n'ont pas hésité à détruire des monuments et des tombes au Mexique, au Belize, au Guatemala et au Honduras, empêchant ainsi toute reconstitution historique. (...)

Tous ces vols ont eu lieu malgré les législations nationales interdisant l'achat et l'exportation de ces objets qui font partie du patrimoine culturel d'Amérique latine.

Terra Peru, "Pillage du patrimoine d'Amérique latine",

<https://www.voyage-perou.com/info/art-culture/patrimoine>

(Terra Peru est le site Internet d'une agence de tourisme péruvienne francophone)

Que dit le droit international en ce qui concerne le trafic illicite des biens culturels ?

1970 : Convention de l'Unesco luttant contre le trafic illicite des biens culturels.

1990 : Charte Icomos sur la gestion des patrimoines archéologiques.

1992 : Convention européenne de Malte pour la protection du patrimoine archéologique.

1995 : Convention Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

2014 : L'ONU prend des mesures contre le trafic de biens culturels (résolution 69/196).
L'Union européenne prend une directive relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre.

2019 : Résolution 2462 de l'ONU contre le financement du terrorisme.

› **Le Conseil international des musées (Icom)** publie régulièrement des **listes rouges** qui sont des outils présentant des objets culturels types susceptibles d'être volés, exposés à l'exportation et à la revente illicite.

› Malgré toutes ces mesures, les œuvres d'art représentent le **troisième grand trafic mondial**. Le trafic d'œuvres illicites est **un fléau en hausse** durant cette dernière décennie selon Interpol, **notamment dans les zones de conflits**.

D'après Bertrand TRIBOULOT, Archéologue, Ingénieur à la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, intervenu le 15 mai 2023 à la formation « Piller n'est pas jouer ! » organisée par le PREAC Patrimoine archéologique de Bibracte.

Pour aller plus loin

- Le “Monstre de la Terre”, joyau archéologique olmèque, est de retour au Mexique, Courrier International, 26 mai 2023 en ligne (Les Olmèques sont un ancien peuple précolombien de Mésoamérique s'étant épanoui de 2500 av. J.-C. jusqu'à 500 av. J.-C. Ils vivaient sur la côte du golfe du Mexique) :
<https://www.courrierinternational.com/article/culture-le-monstre-de-la-terre-joyau-archeologique-olmeque-est-de-retour-au-mexique>
- Vol de 80 biens culturels précolombiens - Site de l'UNESCO, 13 juin 2022.
<https://www.unesco.org/fr/articles/lunesco-appelle-la-protection-du-patrimoine-culturel>
- La douane remet aux autorités péruviennes des objets archéologiques saisis, Avril 2021. Il s'agit de 9 objets saisis à Poitiers en 2012 : bijoux, parures, objets cérémoniels, céramique, des cultures cupisnique (1000-200 av. J.-C.) et chimu (900-1400 ap. J.-C.). Il s'agit de civilisations antérieures aux Incas : 1 000 ans avant notre ère, la civilisation Cupisnique prospère, puis ce sera les Moche jusqu'en 600 après J-C et plus, enfin les époques Lambayeque jusqu'en l'an 1000, puis les Chimus jusqu'aux Incas vers 1500.
<https://www.douane.gouv.fr/actualites/la-douane-remet-aux-autorites-peruviennes-des-objets-archeologiques-saisis>
- L'argentine restitue six pièces volées au Mexique, article de Mélanie C, 22 mars 2017. Information, fiabilité des sources : le site MayAzteque est tenu par une journaliste du Parisien :
<https://www.mayaztequemexique.fr/largentine-restitue-six-pieces-volees-mexique-872>
- L'Italie retrouve 12 pièces volées et les rend au Mexique, article de Mélanie C, 29 décembre 2016. Information, fiabilité des sources : le site MayAzteque est tenu par une journaliste du Parisien :
<https://www.mayaztequemexique.fr/litalie-retrouve-12-pieces-volees-rend-mexique-770>
- Un bas-relief olmèque volé, rendu au Mexique, article de Mélanie C, 26 septembre 2015. Information, fiabilité des sources : le site MayAzteque est tenu par une journaliste du Parisien :
<https://www.mayaztequemexique.fr/un-bas-relief-olmeque-vole-rendu-au-mexique-269>
- Liste rouge de l'Unesco pour l'Amérique latine :
<https://icom.museum/wp-content/uploads/2019/03/Red-List-Latin-America-English-and-Spanish.pdf>

Suggestions pour des activités ultérieures

Le saviez-vous ?



Les 12 et 13 octobre 2022 a eu lieu au musée d'Histoire de Marseille le colloque international « Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités » en préambule à l'exposition « Trésors coupables, pillage archéologique en France et dans le bassin méditerranéen » (16 décembre 2022 – 12 novembre 2023).

Les captations vidéo de ce colloque ainsi que celles des événements complémentaires sont toutes accessibles sur la chaîne YouTube du musée d'Histoire de Marseille :

- Colloque : Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités, 2022
[Colloque : Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités - 1](#) (03:13)
[Colloque : Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités - 2](#) (05:03)
[Colloque : Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités - 3](#) (02:26)
[Colloque : Agir ensemble contre le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités - 4](#) (03:51)
- Conférences
[La lutte contre le trafic des biens culturels dans les zones de conflit](#) (01:59)
[Prévention et lutte contre le pillage sur les opérations archéologiques](#) (01:47)
[Et si on faisait une chasse au trésor ? Les enjeux du patrimoine archéologiques](#) (01:04)
- Formation « Un nouvel enjeu pour l'Éducation Artistique et Culturelle, la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens archéologiques », PREAC de Bibracte :
[Formation : la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens archéologiques-1](#) (01:50)
[Formation : la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens archéologiques-2](#) (04:18)
[Formation : la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens archéologiques-3](#) (04:16)

Proposition d'activités complémentaires

Les élèves qui ont travaillés seuls ou en en groupe sur les dossiers de cette ressource éducative peuvent ensuite en proposer des restitutions graphiques afin de présenter ce sujet dans les couloirs ou le Centre de Documentation et d'Information de l'établissement scolaire pour le rendre accessible à l'ensemble des élèves.

Ces restitutions peuvent prendre la forme de posters, planches de bande-dessiné..., par exemple pour illustrer le parcours d'un objet, et être pratiqué en lien avec l'enseignement d'art plastique au collège ou le cours optionnel au lycée.